

**Déchets spéciaux
pris en charge:**

Il s'agit de déchets spéciaux provenant des ménages et des écoles et qui peuvent être remis aux drogueries, pharmacies, magasins de peinture, quincailleries, magasins de photos:

- peintures, vernis, solvants,
- médicaments,
- pesticides,
- piles et instruments contenant du mercure,
- bombes aérosol,
- acides, détartrants,
- bases, eau de Javel,
- autres produits chimiques et toxiques.

Les déchets spéciaux doivent faire l'objet d'un **tri préalable** au point de vente. Ainsi, les peintures, les vernis et les solvants seront stockés dans le même récipient, les médicaments dans un autre récipient etc.

Pour faciliter le transport des déchets jusqu'au véhicule de collecte, il est recommandé de les stocker dans des caisses en matière plastique, dans des cartons solides ou d'autres récipients de ce type (le conducteur vous serait en outre très reconnaissant si vous pouviez l'aider à charger son véhicule). Ces récipients vous sont immédiatement rendus puisque les déchets sont transbordés dans des conteneurs.

**Déchets spéciaux
non acceptés:**

- munitions, explosifs (se renseigner auprès de la Police du Canton de Berne, bureau d'armes et explosifs au tél. 031 634 43 99, fax 031 634 43 08);
- substances radioactives (se renseigner auprès de l'Office fédéral de la santé publique au 031 324 10 40 ou 031 322 93 82);
- tubes fluorescents (point de vente ou poste de collecte communal);
- huiles usagées (poste de collecte communal);
- déchets infectieux et seringues;
- accumulateurs;
- ordures ménagères;
- déchets spéciaux d'origine industrielle ou artisanale.

**Elimination
assurée par:**

le véhicule de collecte est exploité par l'entreprise

Schwendimann AG
Dammweg 51
3053 Münchenbuchsee
Tél. 031 869 03 43

En tant qu'organisatrice des tournées de collecte, cette entreprise vous fournira volontiers des renseignements supplémentaires.

